

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1632

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Domaine Public

domainepublic.ch

## Les services d'abord, l'agriculture ensuite

**Les négociations commerciales de l'OMC redémarrent. La Suisse pousse à la roue et affiche de priorités claires. Elle est prête à des concessions agricoles pour obtenir des avancées dans le domaine des services. Mais les défenseurs du secteur public sont aux aguets.**

Les paysans suisses ne font plus le poids. Et ils le savent bien. L'agriculture ne représente plus que 4% des emplois, contre 73% pour les services. Il n'est pas étonnant alors que Joseph Deiss réaffirme, à Davos comme à Genève, son appui aux négociations du cycle de Doha sur la libéralisation des services et le démantèlement progressif des protections agricoles (voir *DP* n° 1612). Afin de préparer le terrain, le ministre de l'économie propose, pour les années à venir, une enveloppe copieuse destinée aux paiements directs. Pour l'heure, le Conseil fédéral fait de la résistance face à cette générosité. Mais le feu reste au vert pour la libéralisation des services. Berne affirme et réaffirme avec force sa volonté de faire avancer des négociations qui ne menacent en rien les services publics auxquels les Suisses sont attachés. En effet, l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) n'impose rien. Mais il permet tout. Le résultat dépend de l'attitude des négociateurs.

Selon l'accord, chacun des cent quarante-sept membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peut déposer une liste de services qu'il propose d'ouvrir à la concurrence. Les pays intéressés par tel ou tel service négocient alors un accord de réciprocité. La Suisse a déposé une large liste d'ouvertures comprenant, bien sûr, les services financiers, mais aussi les télécommunications, la poste, de nombreuses professions - juristes, comptables et architectes - ou encore les services de l'environnement comme la gestion des eaux ou la protection contre le bruit. Chacun de ces secteurs est régi par des règles nationales qui subsistent. Rien ne changera, par exemple, pour la poste. La protection du monopole est maintenue. Par son offre, la Suisse s'engage simplement, ce qu'elle fait déjà, à traiter sans discrimination les entreprises étrangères intéressées aux activités ouvertes à la concurrence.

*continue en page 2*

### Dans ce numéro

La politique de défense cherche une nouvelle identité.  
*page 2*

Les caisses des communes vaudoises tirent la langue.  
*page 3*

Genève en mal de concordance.  
*page 4*

La libre circulation sous surveillance.  
L'opinion publique échappe aux sondeurs.  
*page 5*

La poésie romande en anthologie.  
*page 6*

Auschwitz au bout de la mémoire.  
*page 8*

### Taxe CO<sub>2</sub>

Si le Conseil fédéral renonce à cette taxe, il pénalisera les acteurs économiques qui ont appuyé jusqu'à présent sa politique. De plus, il discréditera son discours sur les bienfaits de la concurrence.

*Édito en page 3*